

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD, TENU AU 228, RUE PRINCIPALE À SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD LE 20 JUIN 2022, À 20H, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE SIMON BRUNELLE.

1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

- Éric Chastenay, conseiller au siège numéro 1
- Pierre-Luc Blanchet, conseiller au siège numéro 2
- Pierre Carignan, conseiller au siège numéro 3
- Michel Deshaies, conseiller au siège numéro 4
- Jean-Marie Dionne, conseiller au siège numéro 5

- ABSENT : Sébastien Lemay, conseiller au siège numéro 6

Le directeur général/greffier-trésorier, par intérim, M. Gérard cossette agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur Simon Brunelle souhaite la bienvenue à tous en déclarant la réunion ouverte à 19h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt des états financiers 2021
5. Résolution pour l'avenir du CLSC de Fortierville
6. Question du public
7. Levée de la séance.

2706-06-22

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

4. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2021

Le directeur général/greffier-trésorier par intérim dépose les états financiers se terminant le 31 décembre de l'année 2021.

La municipalité termine son année avec un léger déficit de fonctionnement de l'exercice 2021 à des fins fiscales de (37 357\$).

La municipalité à un surplus accumulé de 1 006 709\$ non affecté au 31 décembre 2021.

5. RESOLUTION POUR L'AVENIR DU CENTRE MULTISERVICES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CLSC) DE FORTIERVILLE

CONSIDÉRANT QUE le Centre multiservices de santé et de services sociaux (CLSC) de Fortierville offrait un service d'urgence 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 depuis plusieurs années ;

CONSIDÉRANT QUE le service d'urgence à ce CLSC est déjà imputé depuis le 28 février 2020, date à laquelle une première réduction avait été mise de l'avant, réduisant le service d'urgence la nuit, le rendant inaccessible de minuit à 8 h ;

CONSIDÉRANT QUE le Centre multiservices de santé et de services sociaux (CLSC) de Fortierville subira des coupures de services au centre d'urgence, à partir du 1^{er} juin prochain, entraînant une coupure de 4 heures quotidiennement, dont le nouvel horaire estival établi de 20 h à 8 h ;

CONSIDÉRANT QUE cette décision serait, entre autres, basée selon les clauses administratives propres au fonctionnement des centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux, le CLSC de Fortierville ne pourrait plus bénéficier de la procédure de fonctionnement « médecins dépanneurs » visant à maintenir le service d'urgence lors de manque d'effectif médical dans un établissement, car le service d'urgence n'est plus de 24 heures ;

CONSIDÉRANT QUE la population de la région a déjà accepté, bien malgré elle, la réduction des heures d'ouverture de l'urgence en 2020 et qu'elle est maintenant aux prises avec les conséquences de cette décision, en se voyant refuser le service des médecins dépanneurs ;

CONSIDÉRANT QUE ne pouvant plus bénéficier des médecins dépanneurs, il y aura forcément des manques dans l'horaire estival des médecins au CLSC de Fortierville ;

CONSIDÉRANT QUE le temps compte et que les médecins dépanneurs sont déjà à choisir les horaires pour le début de l'automne prochain, faisant en sorte que le CLSC de Fortierville ne peut attendre que la situation change en septembre ;

CONSIDÉRANT QU'au cours de la dernière année, 5 médecins ont quitté leur emploi au sein du CLSC de Fortierville pour diverses raisons ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les bouleversements survenus, le personnel médical, qui est très apprécié de la clientèle, a su maintenir et prodiguer des soins de qualités ;

CONSIDÉRANT cette décision entraîne de nombreux questionnements et inquiétudes face à l'avenir du service d'urgence de ce Centre ;

SUR PROPOSITION DE MICHEL DESHAIES ;

2707-06-22

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de demander un décret ministériel en urgence, afin de pallier à cette nouvelle coupure de services au sein du CLSC de Fortierville et de maintenir le service des médecins dépanneurs à cette urgence, malgré le fait qu'elle ne soit pas ouverte 24 heures / 24 ;

IL EST AUSSI RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'acheminer la présente résolution au député de Nicolet-Bécancour, M. Donald Martel, au ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, au premier ministre, M. François Legault, au ministre responsable de la région du Centre-du-Québec, M. André Lamontagne, au porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé et des services sociaux, M. Monsef Derraji , au porte-parole du 2^e groupe d'opposition en matière de services sociaux, M. Sol Zanetti, au porte-parole du 3^e groupe d'opposition en matière de santé et de services sociaux, M. Joël Arseneau , ainsi qu'aux MRC de l'Érable, MRC de Lotbinière et MRC de Nicolet-Yamaska.

6. QUESTION DU PUBLIC

Aucune.

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2708-06-22

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre-Luc Blanchet et résolu unanimement par les conseillers présents de lever la séance du conseil à 19h05.

Je, Simon Brunelle, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général/secrétaire-trésorier par intérim de mon refus de les approuver conformément à l'article 55.3 L.C.V.

Simon Brunelle, maire

Gérard Cossette, directeur général/greffier et
-trésorier par intérim

